

CONTRAT DE LOCATION

Entre

La SAFIM, société anonyme au capital de 3 658 776 € dont le siège social est à Marseille, Parc Chanot, 13008 MARSEILLE, RCS B 056 802 499, APE 8230 Z

Représentée par Monsieur Loic FAUCHON Signature

Vu sa qualité de Président Directeur Général de la SAFIM

Désignée ci-après et dans les Conditions Générales " MARSEILLE CHANOT"

Et

Nom : METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

Forme juridique : Administration

Représenté par : Madame Martine VASSAL

Vu sa qualité de : Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence

Désigné ci-après "La Métropole"

Nom de la manifestation : PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Nature de la manifestation : Dans le cadre du projet d'extension du tramway T3, il est prévu la création d'un centre de remisage de tramway et d'un parking relais sur le site Dromel / Montfuron. Les travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages conduisent la métropole à fermer le parking relais de Dromel pendant la durée du chantier. L'objet du contrat de location est la location de places de stationnement afin de proposer une offre de substitutions aux usagers des transports en commun.

Date(s) de la manifestation : du 18/10/2021 au 31/12/2021

Date d'établissement du contrat : 14/09/2021

Le présent contrat est composé :

- de l'approche budgétaire et du calendrier des versements dûment acceptés par l'organisateur
- de l'attestation de réception et approbation :
des conditions générales

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Approche Budgétaire

Du 18 octobre au 31 décembre 2021

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

58 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

Représenté(e) par : Madame Martine VASSAL - Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence

Interlocuteur dossier : Monsieur Julien ISNARD

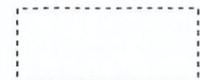


Votre interlocuteur Marseille Chanot :
Service commercial : Camille MARTIN - 04.91.76.90.33 - - c.martin@safim.com

Date limite d'option : 27/09/2021

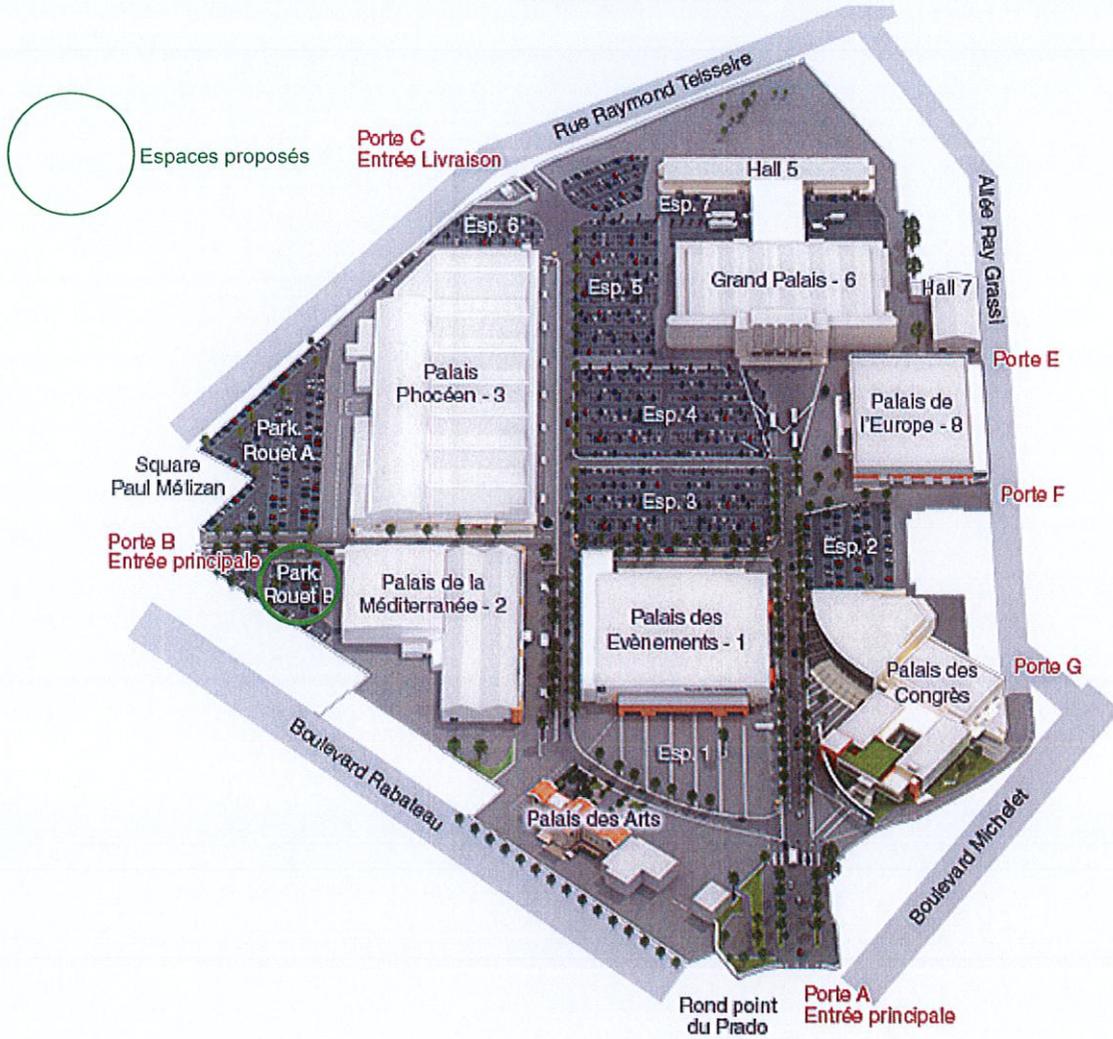
Passé cette date, si vous n'avez retourné toutes les pages du présent document dument approuvées avec le chèque d'acompte, et sauf prorogation éventuelle, Marseille Chanot n'est plus engagé par l'option qu'il a posé pour vous .

Paraphe



PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021



SYNTHESE BUDGETAIRE HT

2 - PRESTATIONS EXCLUSIVES	59 422,50 €
3 - PRESTATIONS PROPOSEES	7 320,48 €
Total	66 742,98 €

Paraphe



PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021

Approche budgétaire du 14 septembre 2021

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
PRESTATIONS EXCLUSIVES			
Stationnement			
<i>Stationnement VL- Du lundi au vendredi</i> Du Lundi 18/10/2021 au Vendredi 5/11/2021 = 150 places	15 Jours x 150 Unités	4,17 €	9 382,50 €
4,17 € HT à titre commercial, tarif conservé, y compris en 2022, après l'augmentation du prix public de 5 TTC à 6€ TTC en septembre 2021			
Prix forfaitaire, quel que soit le nombre de véhicules (rotations) dans la même journée, dans la limite du nombre de places, cette disposition constituant une remise commerciale complémentaire			
<i>Stationnement VL- Du lundi au vendredi</i> Du lundi 8/11/2021 au vendredi 31/12/2021 = 300 places	40 Jours x 300 Unités	4,17 €	50 040,00 €
4,17 € HT à titre commercial, tarif conservé, y compris en 2022, après l'augmentation du prix public de 5 TTC à 6€ TTC en septembre 2021			
Prix forfaitaire, quel que soit le nombre de véhicules (rotations) dans la même journée, dans la limite du nombre de places, cette disposition constituant une remise commerciale complémentaire			
Total Stationnement			59 422,50 €
Total PRESTATIONS EXCLUSIVES			59 422,50 €
PRESTATIONS PROPOSEES			
Gardiennage/sécurité			
<i>PROVISION / Prestation prévention/surveillance - Lundi au samedi - jour</i> 53 jours du lundi au vendredi du Lundi 18/10/2021 au Vendredi 31/12/2021	1 Pers. x 212 Heures	32,14 €	6 813,68 €
Provision 1 agent de sécurité 4h / jour, par exemple de 6h à 10h. En dehors de ces horaires le contrôle d'accès sera réalisé par les agents de sécurité de Chanot, sans supplément de prix.			
Provision établie sur la base des informations communiquées par AMP Métropole et la RTM relatives aux pics d'affluence. Après une période de « test » d'environ 2 mois la SAFIM et AMP Métropole s'engagent à affiner cette quantité qui pourra, si besoin, être ajustée d'un commun accord des deux parties. Cette disposition serait notamment mise en œuvre dans le cas où les arrivées de véhicules s'avèreraient moins concentrées qu'envisagé.			
Le dispositif de contrôle des badges TRANSPASS et autres titres d'accès reste à la charge de AMP Métropole qui le mettra à la disposition de la SAFIM.			
De même pour la solution informatique permettant de remonter l'information relative à la disponibilité des places vers l'ITR de la RTM. Cette solution aura comme objectif d'éviter le blocage du Rond-point du Prado par des véhicules en attente d'entrer dans un parking « Chanot » déjà complet			
<i>PROVISION / Prestation prévention/surveillance - Lundi au samedi férié - jour</i>	1 Pers. x 8 Heures	63,35 €	506,80 €

Paraphe

Page 3 de 7

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021

Approche budgétaire du 14 septembre 2021

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
<p>Gardiennage/sécurité</p> <p>2 jours fériés en semaine du Lundi 18/10/2021 au Vendredi 31/12/2021 - Le Lundi 1er Novembre 2021 - Le Jeudi 11 Novembre 2021</p> <p>Provision 1 agent de sécurité 4h / jour, par exemple de 6h à 10h. En dehors de ces horaires le contrôle d'accès sera réalisé par les agents de sécurité de Chanot, sans supplément de prix.</p> <p>Provision établie sur la base des informations communiquées par AMP Métropole et la RTM relatives aux pics d'affluence. Après une période de « test » d'environ 2 mois la SAFIM et AMP Métropole s'engagent à affiner cette quantité qui pourra, si besoin, être ajustée d'un commun accord des deux parties. Cette disposition serait notamment mise en œuvre dans le cas ou les arrivées de véhicules s'avèreraient moins concentrées qu'envisagé.</p> <p>Le dispositif de contrôle des badges TRANSPASS et autres titres d'accès reste à la charge de AMP Métropole qui le mettra à la disposition de la SAFIM.</p> <p>De même pour la solution informatique permettant de remonter l'information relative à la disponibilité des places vers l'ITR de la RTM. Cette solution aura comme objectif d'éviter le blocage du Rond-point du Prado par des véhicules en attente d'entrer dans un parking « Chanot » déjà complet</p>			
Total Gardiennage/sécurité			7 320,48 €
Total PRESTATIONS PROPOSEES			7 320,48 €
TOTAL BUDGET H.T			66 742,98 €
MONTANT T.V.A 20%			13 348,60 €
TOTAL BUDGET T.T.C			80 091,58 €

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 4 de 7

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021

Calendrier des versements - Echancier

Conditions de règlement

- | | |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| - Le 18/10/2021 | Acompte 30 % du montant TTC de l'approche budgétaire soit 24 027,47€ |
| - Le 29/11/2021 | Acompte 20 % du montant TTC de l'approche budgétaire actualisée à la date du versement |
| - Après manifestation | Solde selon la facture finale |

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 5 de 7

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021

ATTESTATION DE RECEPTION

Je, soussigné(e), Mr ou Mme

Agissant en qualité de de la société ou de l'organisme :

.....
.....

Certifie et atteste ce jour avoir reçu de Marseille Chanot :

- Les Fiches techniques des espaces réservés
- Les conditions générales de location
- Le cahier des charges sécurité-incendie (en cas d'organisation d'une exposition de type T ou de manifestation de type GN6)

Je déclare maintenant avoir une parfaite connaissance de ces documents, et m'engage à respecter et à en faire respecter les termes.

Fait à le

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 6 de 7

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z



Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 18/10/2021 au 31/12/2021

Ce qui est inclus quel que soit l'espace que vous louez

Accompagnement personnalisé par un chargé de projet en amont et pendant votre manifestation

Mise à votre disposition de fiches techniques détaillées de nos espaces et de plans cotés

Un PC sécurité à l'entrée du Parc avec présence d'un agent 24h/24h 7J/7

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 7 de 7

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z



Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	00866	00020152601	42	EUR

Domiciliation
CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8008	6600	0201	5260	142

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES
CENTRE AFFAIRES ENTREPRISES
521 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE
☎04 91 16 28 35

Titulaire du compte (Account Owner)
SA FOIRE INTERNATIONALE DE
MARSEILLE
PARC AIMABLE CHANOT
13008 MARSEILLE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ